

Motion pour sanctuariser le plateau Tercier

Le Pays des Paillons s'est construit autour d'éléments naturels et historiques communs. Les habitants sont très attachés à leur territoire et connaissent une qualité de vie précieuse qu'ils souhaitent préserver. Comme le stipule la Charte de Développement Durable, la protection de l'environnement et le maintien des paysages constituent un enjeu majeur.

Cette protection de l'environnement revêt une dimension plurielle: préserver les espaces naturels, conforter l'agriculture et enfin, assurer une gestion cohérente de l'eau.

Or, une fois de plus, en dépit des prérogatives mentionnées dans la Charte, un projet de prison est annoncé sur le plateau Tercier, suscitant à nouveau l'inquiétude de la population des Paillons.

La préservation des continuités écologiques ainsi que la protection de la masse d'eau stratégique s'inscrivent, par ailleurs, dans le document de planification qu'est le SCoT. Ce secteur est identifié comme trame verte dans le SCoT.

De plus, s'agissant des ressources stratégiques en eau, il convient de tenir compte des études menées par le SDAGE 2016-2021 et 2022-2028. Ces études définissent les grandes priorités permettant une gestion équilibrée et durable des ressources contribuant à l'application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Dans ce cadre, le plateau Tercier constitue une zone stratégique au regard de ses caractéristiques géologiques, ensemble karstique, induisant par conséquent la nécessité de conserver le bon état écologique des eaux souterraines.

Quant au périmètre, la protection doit s'étendre sur l'ensemble de l'impluvium, dont le plateau Tercier et la Lare sont les éléments les plus connus. Des mesures fortes peuvent être inscrites dans le DOO en cours d'élaboration, sous la forme de prescriptions sur l'ensemble de ces terrains.

Mais la mesure la plus pérenne pourrait être l'acquisition par le Département ou par le Conservatoire du Littoral, entraînant la création d'un Parc Naturel dont le statut précis pourrait être défini avec les habitants des Paillons. Une autre hypothèse est celle d'une Réserve Naturelle Régionale, qui pourrait être gérée par un conservatoire ou par la communauté de communes.

- Le Conseil de Développement du Pays des Paillons plaide pour sanctuariser de manière pérenne le secteur qui s'étend du plateau Tercier à la cime du Mont Agel empêchant tout aménagement, anthropisation du site.